

# LVA hebdo

INFORMATIONS MUNICIPALES



“ Il est grand temps  
de rallumer les étoiles ”  
Guillaume Apollinaire



## Le chiffre

421

séniors peuvent être  
accueillis en EHPAD  
à Saint-Amand-les-Eaux

▶ 2 La  
distribution  
des masques  
aura lieu du  
4 au 6 mai

▶ 6 72  
Amandinois-es  
vont recevoir  
leur médaille  
du travail

▶ 4/5

Covid 19

# Comment vivent nos EHPAD ?

## Actus...

Si vous êtes absent lors de la distribution, vous aurez la possibilité de retirer votre masque lors d'une permanence qui se tiendra jeudi 7 mai, de 17h à 19h :

- ▶ **Salle de la vie associative** (à côté de l'école de danse, sise rue Jules-Imbault) pour les habitants des quartiers du Moulin Blanc, de la Bruyère et du Saubois ;
- ▶ **Espace Jean-Ferrat** pour le centre-ville, les quartiers de la Gare, Barbusse et le centre hospitalier ;
- ▶ **Salle polyvalente de l'école Georges-Wallers** pour le Mont-des-Bruyères ;
- ▶ **Espace André-Malraux** pour La Croisette, Cubray et Le Thumelart ;
- ▶ **Au CCAS** pour la résidence de l'Elnon et le Faubourg de Tournai ;
- ▶ **Salle Alfred-Lemaître** pour le Moulin des Loups.



Covid 19

## La distribution des masques aura lieu du 4 au 6 mai

La Ville de Saint-Amand-les-Eaux a commandé 20 000 masques lavables à l'intention de la population. L'objectif : que chacun en possède un avant la fin du confinement, prévue pour le 11 mai.

Les masques seront distribués en porte-à-porte dans l'ensemble des quartiers de la ville du lundi 4 au mercredi 6 mai inclus, dans le plus grand respect des recommandations sanitaires. La distribution sera d'ailleurs effectuée par des élus et des agents municipaux équipés de gants et de masques.

Afin d'anéantir le risque de contamination, vous constaterez que les masques ont été glissés dans des enveloppes : cette préparation a, elle aussi, été réalisée par des agents équipés de gants, de masques et de gel hydro-alcoolique. À l'intérieur de l'enveloppe, vous trouverez également une note avec quelques conseils au sujet du port et du lavage des masques.

## La Porte du Hainaut en soutien des TPE/PME

Dans le cadre de l'aide au commerce, à l'artisanat et aux petites entreprises décidée par l'agglomération de La Porte du Hainaut, sur proposition de son président Alain Bocquet, les services se sont mis en mouvement immédiatement.

Près de 600 demandes ont été réalisées sur l'adresse mail dédiée: aideseco-covid19@caph.fr.

Le service économique de La Porte du Hainaut qui pilote cette campagne de solidarité a été renforcé pour la circonstance par des agents d'autres services, ils sont 68 à être actuellement mobilisés pour cela. Un phoning a été engagé, en deux semaines plus de 2 500 coups de téléphone ont été réalisés auprès des dirigeants de

sociétés du territoire. 400 dossiers d'aide sont en instance d'instruction dont 123 qui sont d'ores-et-déjà prêts pour la mise en paiement.

Cette cellule de crise et d'accompagnement de La Porte du Hainaut est une véritable ruche solidaire et complètement mobilisée. En moyenne, l'aide avoisine les 1000 €. Elle vient compléter utilement les aides prévues par l'État, la Région ou d'autres institutions financières.

À Saint-Amand, ce sont, à cette date, 36 entreprises qui pourront bénéficier de cette aide auxquelles s'ajoutent 22 entreprises des communes voisines de l'Amandinois. Tout doit être mis en œuvre pour assurer la vie et la relance future de nos TPE/PME.



### NUMÉROS UTILES

- ▶ Médecin de garde 03 20 33 20 33
- ▶ Smir 0800 81 13 92
- ▶ Mairie 03 27 22 48 00
- ▶ Pharmacie de garde 03 27 48 37 40

Pour continuer d'être régulièrement informés des nouvelles dispositions nationales et locales, n'hésitez pas à vous connecter régulièrement sur la page Facebook et le site Internet de la Ville :

[www.facebook.com/mairie.saint.amand.les.eaux/](https://www.facebook.com/mairie.saint.amand.les.eaux/)

[www.saint-amand-les-eaux.fr](http://www.saint-amand-les-eaux.fr)



## La mairie reste à votre écoute

Une question au sujet d'un acte de naissance ou de décès ? Une requête à formuler auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ou du Centre Technique Municipal (CTM) ?

Les accueils des différents services ont été centralisés : des permanences téléphoniques sont assurées au numéro de téléphone unique.

Pour toute demande  
appelez le  
**03 27 22 48 00**

# LVA répond à vos questions

## La déchèterie de Saint-Amand-les-Eaux a-t-elle rouvert ?

Après avoir obtenu l'accord du préfet du Nord, le SIAVED a décidé de rouvrir l'ensemble de ses déchèteries, dont celle de Saint-Amand-les-Eaux.

Vous pouvez vous y rendre dès à présent : la déchèterie, sise rue du Champ des Oiseaux, vous accueille sans rendez-vous du lundi au vendredi, de 9h à 17h sans interruption. Ses portes resteront fermées les samedis, dimanches et jours fériés.

Pour pouvoir y accéder, vous devez vous munir :

- ▶ D'une attestation de déplacement : cochez la case « Déplacements liés à l'achat de produits de première nécessité » ;
- ▶ De votre Pass'Déchets ;
- ▶ D'un masque (même alternatif ou fait-maison) et de gants (ces éléments ne seront pas fournis par le SIAVED) ;
- ▶ De votre propre matériel pour décharger (pelles et balais).

Seuls les véhicules avec, à leur bord, deux personnes au maximum pourront entrer. Sur place, pour préserver la sécurité de chacun, une organisation spécifique a été mise en place. Vous serez tenus de respecter les gestes barrières et de suivre les consignes des agents.

Le siège du SIAVED (dont le Point Info Déchets) reste fermé. Pour être informé de l'évolution du dispositif au fur et à mesure de la situation, connectez-vous régulièrement sur [www.siaved.fr](http://www.siaved.fr)

## Suite à la réouverture des déchèteries, le SIAVED maintient-il son ramassage exceptionnel de déchets verts ?

Pour aider chacun à se débarrasser des déchets verts qui, en cette période, peuvent s'accumuler, le SIAVED a décidé de maintenir sa collecte exceptionnelle de déchets verts en porte-à-

porte. À Saint-Amand-les-Eaux, le ramassage aura lieu vendredi 8 mai. Chaque foyer pourra se débarrasser de ses déchets verts dans la limite de deux mètres cubes par dépôt. Les déchets verts acceptés seront :

- ▶ Les tontes ;
- ▶ Les tailles en fagots ficelés d'une longueur maximum d'un mètre.

À noter : les souches, même petites, ne seront pas collectées. Les déchets verts devront être déposés la veille au soir (soit jeudi 7 mai) sur le trottoir, devant votre domicile et dans des poubelles rondes ouvertes, dans des cartons ou dans des sacs en papier. N'utilisez pas les bacs roulants habituels de collecte ou des sacs plastiques.

## Comment me débarrasser de mes encombrants ?

Le SIAVED les collecte à la demande : appelez au 09 69 39 10 89 (appel non-surtaxé) pour prendre rendez-vous. Le volume est limité à 3 mètres cubes. Seuls sont acceptés les objets volumineux (meubles, matelas...) et les déchets issus du bricolage familial (portes, fenêtres...). Les objets ne doivent, ni dépasser 1,80 mètre, ni peser plus de 70 kilos.

## Le marché hebdomadaire sera-t-il organisé cette semaine ? Si oui, quelles seront les mesures à respecter ?

Après avoir obtenu l'autorisation de la sous-préfecture, la Ville de Saint-Amand-les-Eaux a décidé de réorganiser son marché hebdomadaire dans le respect le plus strict des recommandations sanitaires.

Les étals (alimentaires exclusivement) seront donc de retour sur le parking Davaine chaque vendredi matin, de 8h à 13h. Attention : en raison des jours fériés, les deux prochains auront exceptionnellement lieu le jeudi, soit le 30 avril

et le 7 mai. N'oubliez pas de vous munir de votre attestation : des contrôles seront effectués.

Toute personne souhaitant faire ses courses devra, à l'entrée du marché, se frictionner les mains avec un gel hydro-alcoolique. À l'intérieur, un sens de circulation sera instauré pour éviter tout croisement et tout regroupement. Il sera également demandé aux clients de se tenir éloignés les uns des autres ; pour ce faire, un marquage au sol matérialisera la distance de sécurité à respecter.

## Je suis une personne âgée ou fragile, j'éprouve des difficultés à me déplacer. Peut-on m'aider à me ravitailler ?

Depuis le début du confinement, les élus se mobilisent pour venir en aide aux aînés et aux plus fragiles. Vous avez plus de 65 ans ou vous éprouvez des difficultés à vous déplacer ? Pour éviter que vous ne soyez exposé aux risques liés à l'épidémie de Coronavirus, un élu de votre quartier peut réaliser vos achats de première nécessité à votre place et vous les livrer à domicile, dans le respect des gestes barrières.

- ▶ Pour bénéficier du service, appelez au standard téléphonique de la mairie au 03 27 22 48 00

## Les fleuristes autorisés à vendre le muguet en drive

Traditionnellement autour du 1<sup>er</sup> mai, les fleuristes vendent des brins de muguet. Alors qu'ils sont actuellement fermés, ces derniers ont été autorisés par l'État à vendre du muguet en drive. ◀

## En quelques chiffres...

Capacité d'accueil des EHPAD du centre hospitalier de Saint-Amand-les-Eaux :

**191** lits à la résidence Estréelle  
**96** lits à la résidence du Bruille  
**33** lits à la résidence du Parc et **24** places en foyer logement  
**43** lits à la résidence Dewez sur Mortagne du Nord

Et le Centre Hospitalier est également en direction sur :

l'EHPAD de Bouchain, **105** lits et l'EHPAD de Condé-sur-l'Escaut, avec **87** lits et **45** places en foyer logement

Résidence Béthanie (association éponyme) : **77** lits



## Covid-19

# Un point sur la situation dans les EHPAD

**En France, les EHPAD sont particulièrement touchés par l'épidémie de Covid-19. Qu'en est-il à Saint-Amand-les-Eaux ?**

C'est l'une des spécificités de Saint-Amand-les-Eaux : la ville accueille pas moins de quatre Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) sur son territoire. Trois d'entre eux sont gérés par le centre hospitalier qui compte également dans son giron les résidences Dewez (Mortagne-du-Nord), Dronsart (Bouchain) et du Pays de Condé (Condé-sur-l'Escaut).

« L'accueil des personnes âgées constitue l'une de nos spécialités, notamment sur le plan capacitaire avec un potentiel de plus de 500 lits » souligne le directeur de l'hôpital, Michel Thumerelle.

Avec l'épidémie de Covid-19 qui sévit depuis mars, la vigilance est de mise. D'autant que les seniors sont les plus durement touchés par la maladie. En France, 93% des personnes décédées sont âgées de 65 ans et plus\*.

Pour préserver l'ensemble de ses EHPAD, le centre hospitalier a très vite mis en place un arsenal d'actions : le confinement s'est notamment couplé au respect le plus strict de normes d'hygiène renforcées.

### Un établissement touché sur les six gérés par le centre hospitalier

À ce jour, aucun cas n'a été recensé dans les résidences Estréelle, du Parc, Dewez, Dronsart et

du Pays de Condé. Idem du côté de Béthanie, qui compte 77 résidents. Malheureusement, un établissement du territoire n'a pas été épargné : plusieurs de nos aînés ont été infectés au sein de la résidence du Bruille. En date du 27 avril, quinze décès sont à déplorer. Les victimes avaient toutes plus de 85 ans. Elles faisaient partie des résidents les plus fragiles.

Comment le virus a-t-il pu pénétrer dans l'établissement ? « Ce virus s'introduit dans les EHPAD de façon sournoise. Ce peut être une famille, en visite avant le confinement ; un soignant asymptomatique... Concernant sa propagation, il faut savoir que la résidence du Bruille est un vieil EHPAD qui présente plusieurs difficultés sur le plan structurel : il y a notamment beaucoup de couloirs, il est difficile de ne pas se croiser. »

Dès la découverte de cas symptomatiques, le centre hospitalier a pris des mesures.

« Nous avons la chance d'avoir, sur notre territoire, un laboratoire grâce auquel un dépistage massif a pu être mené rapidement. Les 89 résidents ont été testés entre le 6 et le 14 avril. Les résultats nous sont parvenus en vingt-quatre heures : 60 cas se sont révélés positifs. »

Des prélèvements ont également été effectués auprès de l'intégralité du personnel : une vingtaine de cas positifs ont été détectés. Tous ont été mis en arrêt. « Le centre hospitalier s'est immédiatement mis en ordre de marche »

### « Depuis la mise en place de la sectorisation, aucun nouveau cas symptomatique ne s'est déclaré »

Au sein de la résidence du Bruille, le confinement s'est encore renforcé avec la mise en place d'une sectorisation. L'objectif : mettre à l'abri les résidents sains en les isolant des malades. « Depuis sa mise en place, aucun nouveau cas symptomatique ne s'est déclaré. »

Quid des personnes atteintes ? Le centre hospitalier mobilise toutes ses ressources pour les soigner. « Les soignants sont mobilisés. La directrice des soins, Barbara Chiarello, et le médecin, Tony Dumonceau, sont notamment sur place jour et nuit depuis plusieurs semaines. »

Si des cas venaient à s'aggraver, le centre hospitalier serait en mesure d'apporter une réponse adaptée en organisant des transferts. « La prise en charge s'effectue à différents degrés. Nous accueillons, au sein du centre hospitalier, une unité Covid avec une surveillance médicale continue, de l'oxygène... Nous pouvons également transférer un résident en réanimation au sein de l'hôpital de Valenciennes si besoin. »

La surveillance est des plus accrues, tout est mis en œuvre pour que les malades guérissent au plus vite et que l'épidémie soit contenue. « Tous les jours, nous nous battons. » ◀

\*Agence Nationale de Santé Publique France, point épidémiologique du 23 avril 2020.

# Des droits de visite encadrés

Suite à l'annonce du Premier ministre en date du lundi 21 avril, les visites sont de nouveau autorisées au sein des EHPAD. « Nous avons mis en place une procédure spécifique pour chaque établissement » explique Michel Thumerelle, directeur du centre hospitalier qui gère, sur Saint-Amand-les-Eaux, les résidences Estréelle, du Parc et du Bruille.

« Sur demande des résidents, les personnes qui souhaitent venir rendre visite à l'un de leurs proches doivent contacter la résidence, par téléphone ou par mail. Un rendez-vous sera fixé. Sur place, elles seront tenues de remplir un questionnaire, signer une charte de visite, respecter le circuit tracé au mètre près, porter un masque chirurgical... Au vu des conditions météorologiques, nous réfléchissons à l'organisation de visites au sein des espaces extérieurs des EHPAD. L'important est d'éviter tout croisement de circuit entre le visiteur et le visité. »

Les visites ne sont pas organisées en simultané mais une à la fois. Même chose au sein de la résidence Bé-

thanie. « Au vu du nombre d'appels émanant des familles, nous avons mis en place un droit de visite dès lundi 20 avril » souligne le directeur, Frédéric Desjardins. « Les visites se déroulent sur rendez-vous, nous avons adapté une salle avec du matériel, comme des gants, à disposition. Les personnes doivent respecter deux mètres de distance. La salle est nettoyée après chaque visite. »

En dehors de ces temps d'échanges, les résidents de l'ensemble des EHPAD restent en contact avec leurs familles via notamment les outils numériques. « C'est dur pour tout le monde, pour le personnel comme pour les résidents » souligne Frédéric Desjardins. « Il faut donc maintenir le lien, c'est important. »

- ▶ Résidence Estréelle : 03 27 22 96 49
- ▶ Résidence du Parc : 03 27 48 13 14
- ▶ Résidence du Bruille : 03 27 22 99 46
- ▶ Résidence Béthanie : 03 27 48 08 33



## Des activités pour continuer de faire vivre les amitiés et lutter contre la morosité

Dans les EHPAD, « confinement » ne rime aucunement avec « isolement ». Bien au contraire. Chaque résidence est parvenue à trouver des solutions pour que les échanges avec l'extérieur puissent perdurer sous une autre forme. Ainsi, nos aînés gardent le contact avec leurs familles en faisant usage des tablettes numériques mises à leur disposition. De nombreux Amandinois leur font également part de leur soutien : des enfants leur ont notamment envoyé des dessins.

À l'intérieur des EHPAD, la vie continue... avec quelques adaptations. Si, bien souvent, les activités se réalisent, en comité restreint et dans le respect des gestes barrières, elles n'en restent pas moins source d'amusement, de détente et de convivialité !

Les seniors peuvent même s'offrir un bon bol d'air grâce aux espaces extérieurs dont disposent les établissements. À la résidence Estréelle, quand les uns s'affrontent lors d'une partie de pétanque, les autres dansent à l'occasion du tournage d'un clip.

À la résidence du Parc, on continue de célébrer les anniversaires avec, au menu, gâteau et cadeaux. Dernier en date, celui de Madame Mierral, 94 ans.

# De petits mots de soutien pour tous les seniors confinés, en EHPAD ou à domicile

« Prends soin de toi », « Ne baisse pas les bras »... Après les résidents des EHPAD, ce sont les personnes âgées isolées qui ont reçu des mots d'encouragement de la part des jeunes amandinois.

Durant les vacances scolaires, une dizaine d'enfants des personnels mobilisés (soignants, forces de l'ordre...) ont participé aux accueils de loisirs, centralisés à l'école Bracke-Desrousseaux. Tous ont pris part à un projet de solidarité. Des cartes de vœux ont été réalisées ; des fleurs, des pompons, des dessins et bien d'autres petites décorations ont également été imaginés pour égayer le quotidien des aînés confinés.

« Ces créations seront données à une trentaine de personnes âgées isolées lors de la distribution des colis d'urgence par le CCAS » souligne l'animateur Djamel Benider, à l'origine du projet.



**Poème****La vérité**

Seulement la vérité est solide  
 Tout le reste se dissout entre les doigts  
 Comme une lumière  
 Qui perce à travers  
 La forêt de pin à l'aube  
 On ne peut pas empêcher  
 La lumière d'entrer.

La vérité charge  
 La couleur des événements  
 Elle est sans complication de design  
 Elle est fière sans supériorité  
 Parce qu'elle est magnifique  
 Le symbole d'un droit de naissance  
 Naturelle et ouverte  
 Une loi divine.

La présence du jour  
 Est changée par la vérité.  
 Un moment,  
 L'ambiance est triste, sombre, dépressive  
 Et le suivant,  
 Joyeuse, pleine d'espoir, inspirée.  
 La vérité est  
 Notre espoir de vivre réveillés !

Chloé Douglas

**Casa Mõlky****Avec le confinement,  
le jeu de quilles finlandais  
se réinvente !**

En raison de la crise sanitaire, le Club'eud Mõlky n'a pu remettre en jeu son titre de Champion de France des Clubs... Le confinement n'a pour autant pas eu raison de sa passion... et de son esprit de compétition. Les membres ont trouvé une solution pour continuer d'affronter leurs adversaires, issus de toute la France, sans bouger de chez eux : ils participent à des tournois en ligne via la page Facebook Mõlky Adventure. Le principe ? Jouer dans son jardin, son salon... En simultané avec ses concurrents, grâce à la visioconférence.

▶ Les vidéos sont à voir et à revoir sur [www.facebook.com/Molkyaventure](http://www.facebook.com/Molkyaventure)

**Cérémonie du 1<sup>er</sup> mai****72 Amandinois-es vont recevoir  
leur médaille du travail**

Saviez-vous que la Fête du Travail tirait ses origines des États-Unis ? Celle-ci y a été instituée en souvenir de la grève déclarée, le 1<sup>er</sup> mai 1886, par des salariés de Chicago qui réclamaient de passer à la journée de travail de huit heures. La mobilisation a porté ses fruits puisque trois jours plus tard, les manifestants ont obtenu gain de cause, non sans avoir versé de la sueur et du sang.

L'évènement fut porté à la connaissance des socialistes de France qui décidèrent, en 1889, de faire du 1<sup>er</sup> mai la « journée internationale des travailleurs ». Chaque année, des manifestations furent organisées à cette occasion, grâce auxquelles les salariés obtinrent notamment les deux premières semaines de congés payés, ou encore la semaine de quarante heures.

Il faudra attendre la fin de la Seconde Guerre

Mondiale pour que le 1<sup>er</sup> mai soit officiellement chômé et payé pour tous. La Fête du Travail reste encore aujourd'hui un jour de lutte et de revendications sociales. Si en raison de la crise sanitaire, les défilés traditionnels ne pourront se tenir cette année, des initiatives aux fenêtres, aux balcons ou sur les réseaux sociaux ont d'ores-et-déjà été annoncées pour permettre la tenue de ce 1<sup>er</sup> mai sous une autre forme.

À Saint-Amand-les-Eaux, la tradition veut qu'aux alentours du 1<sup>er</sup> mai soient remis les médailles et les diplômes du travail, lors d'une cérémonie conviviale mais le contexte actuel ne permet pas de la tenir cette année. Toutefois, notre Maire n'oublie pas les récipiendaires qui recevront leurs diplômes à domicile avec les félicitations de la municipalité. ◀

▶ **Médaille grand or** (40 ans de service) : Luis Calpe Fernandez ; Laurent Debette ; Jean-Pierre Haddadi (médaille agricole) ; Éric Haudegand ; Marc Fache ; Daniel Marquette ; Manuel Noval ; Bruno Massez ; Catherine Plouchard née Czirkos ; Annie Witkowski née Richez.

▶ **Médailles grand or et or** : Alain Wuilbert.

▶ **Médailles Grand Or, Or, Vermeil et Argent** : Alain Deneux, Rosan Miller.

▶ **Médaille d'or** (35 ans de service) : Philippe Blanchard ; Dominique Cachera née Darche ; Véronique Coutiez née Altruy ; Danièle Dambrine ; Marie-Paule Danhiez née Buissart ; Marie Dugrain née Delobelle (médaille agricole) ; Corinne Fareneau née Durez ; Bruno Jarzebski ; Christophe Lamonnier ; Éric Lange ; Annette Lemaire née Moriamez ; Philippe Paul ; Domenico Scavone ; Bernadette Vainck née Houssin.

▶ **Médailles or, vermeil et argent** : Jean Lemaire.

▶ **Médaille de vermeil** (30 ans de service) : Olivier Abadi ; Philippe Adami ; Nathalie

Barbieux née Verdier ; Olivier Bascop ; Alice Cavelier ; Philippe Chevalier ; Fabienne Chiroux ; Jean Guy Decobecq ; Maryse Delcourt ; Éric Desruelle ; Bruno Grangeret ; Christophe Grevet ; Sabine Guidez née Leroy ; Pascal Lacquemant ; André Lamonnier ; Christian Lamonnier ; Olivier Lasser ; Claudie Magne née Devaux ; Antonio Perez Castro ; Laurent Pollenne ; Sandrine Pollenne née Briche ; Sylvie Soriaux ; Véronique Waroquier née Cartignies.

▶ **Médailles vermeil, argent** : Alice Cavelier ; Philippe Chevalier ; Élisabeth Godo née Carlier.

▶ **Médailles d'argent** (20 ans de service) : Frédéric Bastenaire ; Sandrine Bodiot ; Christine Bouquet ; Jean-François Delanglet ; Laurent Delannoy ; Didier Deltombe ; Laurent Detrez ; David Dhote ; Jean-Paul Dubois ; Fabienne Fiumene née Bauduin ; Ludovic Friquet ; Mireille Goffin née Gaillard ; Yann Leclercq ; Michèle Loubry née Petit ; Didier Mariage ; Stéphanie Mixte née Arnaut ; David Plouchart ; Bérandère Pruvost.

**Bienvenue aux trois fauconneaux**

Au sommet de la Tour abbatiale, trois œufs ont éclos. Rendez-vous sur Youtube (sur le compte « Nid faucon pèlerin Saint-Amand-les-Eaux ») pour suivre en direct la croissance des rapaces grâce à la webcam installée juste au-dessus de leur nichoir ! Vous pourrez notamment observer :

▶ **La couvaison.** « Les parents (la femelle, surtout) poursuivent la couvaison, surtout les dix premiers jours » explique Vincent Gavériaux, membre du Groupe Ornithologique et Naturaliste (GON) du Nord-Pas-de-Calais. « À leur naissance, les poussins sont fragiles : ils n'ont qu'un duvet, ne voient quasiment rien... Ils sont nidicoles, ce qui signifie qu'ils sont dépendants de leurs parents, contrairement aux poussins nidifuges (comme ceux des poules), qui sont capables de se déplacer et de se nourrir seuls, dès le premier jour. »

▶ **Le nourrissage.** Les parents apportent de la nourriture « six à dix fois par jour. » Au menu de petits morceaux de proie qui, au fur et à mesure, seront de plus en plus gros pour que les bébés apprennent à les dépiauter.

▶ **La croissance des oisillons.** Vers le 14<sup>e</sup> jour, « les gaines de plumes apparaîtront. Ils formeront comme de petits tubes noirâtres dans le duvet blanc. Les rémiges, qui sont les grandes plumes situées au bout des ailes, se formeront quant à elles au bout du 20<sup>e</sup> jour. »

Les oisillons dorment une bonne partie de la journée. Profitez-en pour les observer avant qu'ils ne s'envolent pour la 1<sup>re</sup> fois lors de leur 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> semaine !



## ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

À :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire<sup>1</sup> :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés<sup>2</sup>.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité<sup>3</sup> dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur [gouvernement.fr](http://gouvernement.fr)).
- Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative.
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à :

Le :                    à            h  
(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

<sup>1</sup> Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

<sup>2</sup> A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

<sup>3</sup> Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

# Tout le monde peut pas être sorti de la cuisine à Jupiter

Sur les pas de Coluche, nous avons « arrangé » quelques proverbes, citations et phrases célèbres. A vous maintenant de les remettre en bonne forme !



## Colette Nocon marque l'histoire de « Questions pour un Super Champion »

« Stairway to Heaven. » Offert comme indice, le titre de ce tube a sans doute sonné comme une révélation aux oreilles de Colette Nocon. En répondant « Led Zeppelin » à la devinette formulée par Samuel Étienne, elle s'est, elle aussi, offert un escalier vers le paradis : grâce à ses dix victoires consécutives à l'émission « Questions pour un Super Champion », elle a remporté, samedi dernier, le jackpot de 100 000 euros ! Depuis la création de l'émission, seules quatre personnes sont parvenues jusque-là. Un grand chelem qui, nous l'espérons, va se poursuivre puisque Colette a décidé de tenter sa chance pour les 150 000 euros !

► Nous la remercions de nous avoir fait parvenir le jeu ci-contre qu'elle a elle-même créé. Suivez son aventure samedi sur France 3, 17h55

Corrigé de Tout le monde peut pas être sorti de la cuisine à Jupiter : 1. Il y a de l'eau qui a coulé sous les ponts 2. Chacun voit midi à sa porte 3. La garde meurt mais ne se rend pas 4. Les petits ruisseaux font les grandes rivières 5. Qui veut voyager loin, ménage sa monture 6. Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée 7. Quand le vin est tiré, il faut le boire 8. La fin justifie les moyens 9. Tant va la cruche à l'eau, qu'à la fin elle se casse 10. Il ne faut jamais jeter le manche après la cognée 11. C'est au pied du mur qu'on reconnaît le maçon 12. Longtemps je me suis couché de bonne heure 13. Le meilleur est l'ennemi du bien 14. Faute avouée est à moitié pardonnée 15. On ne peut pas tondre un œuf 16. L'appétit vient en mangeant 17. On ne fait pas d'omelette sans casser des œufs 18. La faine chasse le loup hors du bois 19. Qu'importe le fiasco, pourvu qu'on ait l'ivresse 20. Un de perdu, dix de retrouvés.

## Restez en contact :

Recevez gratuitement notre LVAnews



1. Il y a de l'herbe qui a poussé sous les ponts  
.....
2. Chacun voit minuit à sa fenêtre  
.....
3. La tarte a une bonne odeur mais ne se vend pas  
.....
4. Les petits tuyaux font les grandes gouttières  
.....
5. Qui veut arriver demain, répare sa chaussure  
.....
6. Bonne cheminée, vaut mieux que cuisine équipée  
.....
7. Quand le train est bloqué, il faut s'asseoir  
.....
8. La main justifie les câlins  
.....
9. Tant va l'homme au bistrot, qu'à la fin elle se lasse  
.....
10. Il ne faut jamais filer Dimanche après la fessée  
.....
11. C'est à sa moisissure qu'on reconnaît le reblochon  
.....
12. Longtemps je me suis trompé de scooter  
.....
13. Le veilleur est l'ennemi du chien  
.....
14. Porte bloquée est à moitié réparée  
.....
15. On ne peut pas pondre un bœuf  
.....
16. La pythie vient en boitant  
.....
17. On ne fait pas trempette sans mouiller ses cheveux  
.....
18. La main chasse le clou hors du toit  
.....
19. Qu'importe le caleçon, pourvu qu'on serre les fesses  
.....
20. Un de tordu, dix de redressés  
.....

## Mots cachés

Retrouvez les événements marquants de la Cité thermale

- Nombriol du monde
- Corrida
- Intervilles
- Carillonnades
- Concours hippique
- Marché de Noël
- Faites du jardin
- Mai de la Calligraphie
- Rendez-vous des bulles
- Braderie
- Ducasse de la Pentecôte
- Festival de l'eau
- Semaine de la Fraternité
- Fête de la musique

P E M C G F H K K G H F N X Z D E W P X  
D R D O A I A T C L I R B M O N F B A W  
E H E E A L G I O I U K Y Q T M J I Ç G  
L V U A E G L Z T I N T E R V I L L E S  
A F Q P E D T I T E Ç Ç D X L N E C D D  
P Z I P J I E I G C S D N E P T O R M U  
E T P O R G Ç L F R O L O S I X R L Q C  
N X P Z D S F X A R A N T N Y F E H C A  
T F I O U E F A Ç M E P R F J M N J O S  
E L H Z M C O C B D U E H Q F I D U N S  
C F V X O W B R Q U T S F I C V E K C E  
O F E D N T A T U A C B I T E E Z G O W  
T K X T D D J H R V J D X Q Y I V M U P  
E D R J E I Q F I C G W Ç V U A O A R K  
C P H R G U A D I R R O C D G E U I S S  
J Z I X N L V L A V I T S E F C S D S S  
Y E U B E V L G B G U A E L E D U E P Z  
H S E D A N N O L L I R A C Ç G D L B R  
N I D R A J U D C O N C E R T S A A I I  
G A Q I J X S E L L U B S E D Ç Z A U F